

3SD DBA

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 2 500 €

49 ROUTE D'AGEN , CCI 47 – 47310 ESTILLAC

RCS AGEN 844 332 684

(ci-après la "Société")

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE EN DATE DU 1 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six,
le 1er avril,

Monsieur Serge DURU, propriétaire de la totalité des actions composant le capital social de la société 3SD DBA et associé unique de ladite Société (ci-après "**L'Associé Unique**").

A STATUÉ SUR L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

- Transfert du siège social et modification corrélative des statuts ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Décision n°1

Transfert du siège social et modification corrélative des statuts

L'Associé Unique décide, à compter du 1 avril 2026, d'effectuer la modification statutaire suivante :

Transfert du siège social de la Société

L'adresse actuelle du siège social est **49 ROUTE D'AGEN , CCI 47 – 47 310 ESTILLAC**

Elle est remplacée par **996 CHEMIN DE MIRANE LIEU DIT "QUARTIER DE POLIGNAC" – 32100 CONDOM.**

Cette résolution emporte modification de l'article 4 des statuts, désormais rédigé comme suit :

Article 4 - Siège social

Le siège social est fixé au 996 CHEMIN DE MIRANE LIEU DIT "QUARTIER DE POLIGNAC", 32 100 CONDOM.

Il est situé dans le ressort du tribunal de commerce d'Auch, lieu de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Décision n°2

Pouvoirs

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au Président, à toute personne spécialement habilitée à le représenter, au porteur d'un original, d'une copie ou d'extraits certifiés conformes du présent procès-verbal, pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce qui précède, il a été établi le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.

Fait à ESTILLAC, le 1 avril 2026

Signature de l'Associé Unique :



Monsieur Serge DURU